

# BULLETIN d'inscription 2010

Bulletin disponible sur le site **OPCALIA Pays de la Loire**  
(valant demande de prise en charge, à photocopier, un bulletin par action de formation),  
à compléter et à retourner au plus tard 3 semaines avant le début de la formation à :

## OPCALIA Pays de la Loire

Pôle Ressources et Projets - 37 bis quai de Versailles - BP 41101 - 44011 NANTES CEDEX 1

Contact : Lydie FOURNI

Tél. : 02 40 99 38 30 - E-mail : formation@opcalia-pdl.com

Toute inscription doit être accompagnée **d'un chèque de caution\* de 100 € par stagiaire** libellé à l'ordre d'OPCALIA Pays de la Loire.

*\*restitué en fin de formation si le stagiaire a participé à toute la session*

### ENTREPRISE

N° ADHÉRENT : .....

RAISON SOCIALE : ..... EFFECTIF : .....

PERSONNE À CONTACTER : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TÉL : ..... E-MAIL : .....

ENTREPRISE ADHÉRENTE OPCALIA PAYS DE LA LOIRE :  OUI  NON

APPARTENANCE À UN GROUPE :  OUI  NON

SI OUI, LEQUEL : .....

### STAGIAIRE(S)

NOM - PRÉNOM	CSP*	NIVEAU**	N° SÉCURITÉ SOCIALE (+clé)	DIF	PP	CDI

\* ONQ : Ouvrier Non Qualifié - OQ : Ouvrier Qualifié - EMP : Employé - TAM : Technicien, Agent de Maîtrise - CI : Cadre, Ingénieur

\*\* Niveau I = BAC + 5 ; Niveau II = BAC + 3 ou 4 ; Niveau III = BAC + 2 ; Niveau IV = BAC ; Niveau V = BEP/CAP ; Niveau VI = pas de diplôme

### ACTION DE FORMATION

INTITULÉ*	VILLE	DATES

\* Pour toute formation bureautique, précisez votre version (word 97, 98, 2000, ...) : .....

Je certifie avoir pris connaissance des conditions citées préalablement et m'engage à les respecter.

Je déclare exactes les informations portées ci-dessus, à ..... le .....

Cachet de l'Entreprise

Signature du responsable

# PRÉSENTATION et mode d'emploi

## Présentation

Pour sa 4<sup>ème</sup> édition OPCALIA Pays de la Loire vous propose à la fois des actions de formation s'inscrivant dans le Plan de formation ou le DIF et également des parcours certifiants éligibles à la Période de professionnalisation.

**35 actions par département ont été retenues suite à un appel à propositions auprès d'organismes de formation des Pays de la Loire.**

## Bénéficiaires

Les inscriptions sont ouvertes aux salariés des entreprises qui adhèrent à OPCALIA Pays de la Loire ou sous certaines conditions adhérent au réseau OPCALIA.

## Inscription

L'entreprise inscrit un ou plusieurs salariés à un ou plusieurs stages à l'aide du bulletin d'inscription **situé à la fin de ce guide** (inscription de 3 salariés maximum par entreprise et par session).

- ❖ L'inscription doit être adressée à OPCALIA Pays de la Loire au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.
- ❖ Un chèque de caution de 100 € par participant, établi à l'ordre d'OPCALIA Pays de la Loire, doit être joint à l'inscription : il sera encaissé dans le cas où le stagiaire inscrit n'assiste pas à la formation.
- ❖ Une confirmation d'inscription est ensuite adressée à l'entreprise.

**Les formations auront lieu sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions.**

## Modularisation

OPCALIA Pays de la Loire et le **Conseil Régional** ont signé une convention favorisant la construction de parcours de formation.

L'offre de formation modulaire vise à mieux prendre en compte le parcours et l'expérience du salarié. Elle donne la possibilité de suivre des modules s'inscrivant dans un parcours permettant **l'obtention d'une qualification**.

Les parcours MODULAIRES sont annotés **M**

Les certifications visées sont indiquées sous chaque module.

Ces cursus sont éligibles au financement de la Professionnalisation (pour plus d'informations contactez votre conseiller OPCALIA).

## Tarification

- ❖ Gratuité pour les entreprises adhérentes au titre des moins de 10 salariés.\*
- ❖ 75 €/jour/stagiaire pour les entreprises adhérentes au titre des plus de 10 salariés.\*

*\*La tarification indiquée ci-dessus est applicable sous réserve des dispositions légales en vigueur. Dans le cadre d'un co-financement, une « convention individuelle d'adhésion à un projet collectif » sera demandée aux entreprises fin 2010 pour valider les dépenses de formation.*

## Modalités de prise en charge

Le règlement des coûts pédagogiques est assuré par OPCALIA Pays de la Loire. Les éventuels frais à la charge de l'entreprise (coûts pédagogiques, rémunérations, allocations formation, frais de repas, de transport ou d'hébergement...) sont imputables sur le Plan de formation et traités par OPCALIA Pays de la Loire selon les règles habituelles de financement.



**Votre contact privilégié :**

**Lydie Fourni** - Tél. : 02 40 99 38 30 - Fax : 02 51 72 04 14 - Mail : [formation@opcalia-pdl.com](mailto:formation@opcalia-pdl.com)